



Résiliation cours minerve

Par **Virginia Mattarelli**, le **29/01/2015** à **21:01**

Bonjour,

J'ai essayé de résilier mon contrat puisque je ne travaille plus, j'ai envoyé au moins 3 recommandés, bloqué les prélèvements auprès de ma banque, bloqué leurs appels... Mais à ce jour, ils continuent à m'harcéler et à me réclamer de l'argent. Ce jour, datant du 26 Janvier, j'ai reçu un courrier simple, disant ceci:

"Mademoiselle,

Nos dernières interventions n'ont pas été suivies de règlement.

Nous transmettons donc votre dossier dans les 48 heures à une société de recouvrement qui exigera le paiement total du solde de votre formation soit 1008,00e et pourra entamer une procédure judiciaire à votre encontre et exiger les intérêts légaux et les frais de justice.

Vous pouvez encore éviter cette procédure en nous appelant dès réception de ce courrier et en réglant IMMEDIATEMENT par carte ou à défaut par mandat cash votre retard de paiement qui s'élève à 252,00e."

Je leur ai pourtant dit que je ne pouvais pas payer, que je ne voulais pas qu'on me contacte... Mais il faut croire qu'ils ont du mal à comprendre le français.

Je ne touche que 1000e de chômage, je ne travaille pas et je ne peux pas leur donner d'argent, j'ai déjà deux crédits sur le dos.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **moisse**, le **04/02/2015** à **10:17**

Bonjour,

[citation]J'ai essayé de résilier mon contrat puisque je ne travaille plus[/citation]

Ce n'est pas une cause de résiliation, au contraire vous avez plus de temps à consacrer à la formation.

[citation]Mais il faut croire qu'ils ont du mal à comprendre le français. [/citation]

C'est exactement ce qu'ils pensent de vous.

Au point où vous en êtes, soit vous payez pour avoir la paix, soit vous pariez sur les chances de subir une vraie procédure de recouvrement car peu d'établissements hors le CNED semblent aller au bout.